

Compte-rendu

Séance du 30 septembre 2015

Le trente septembre deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 septembre 2015, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme LEBRETON, M. BIGOT, Mme ROUTIER, M. THOUIN, Mme LEPLÉ, M. HAUTON, M. SAUQUES, Mme PIERRE dit FORTIER, Mme GOMEZ, Mme DEPIEDS, M. LAURENT, Mme LIARD, M. BOUÉ, M. HAREL, Mme NOËL, Mme BERTOLIN, M. BEQUET, M. PINHO, Mme MORIN, Mme GAUDEMER, M. de COLOMBEL, Mme TASSUS, M. MIFTAH, M. MONNIER.

Etaient absents et excusés : M. GOURDEL (Pouvoir à Mme TASSUS).

Secrétaire de séance : M. PINHO.

1°) VIE ASSOCIATIVE : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 250 € à l'association « Comice agricole cantonal » et une subvention de 2 200 € à cette même association pour l'organisation, sur le territoire de Vimoutiers, du concours de bêtes de viandes à l'occasion de la foire de la Pomme 2015.

2°) PATRIMOINE : TARIFS LOYER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le loyer du logement n°3, de type T3 situé au-dessus de l'école Jean de la Varende comme suit :

N° logement	Loyer mensuel	Charges mensuelles	Total mensuel
3	320 €	115,82 €	435,82 €

3°) URBANISME ET PATRIMOINE : ENQUETE PREALABLE A LA CESSIION D'UN CHEMIN RURAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- . de refuser le principe de la cession du chemin rural situé au lieu-dit le « Vaucanu » en raison de sa desserte de la zone industrielle (moins une abstention),
- . d'accepter le principe de la cession d'une partie d'une partie d'un chemin rural situé à « la Butte du Sap » ;
- . d'ordonner une enquête publique en vue de la cession d'un chemin rural désaffecté situé au lieu-dit « la Butte du Sap ».

4°) PATRIMOINE : VENTE DE PARCELLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue (8 voix contre, 1 abstention), décide d'accepter la cession des parcelles suivantes au prix défini ci-dessous :

Parcelles	Prix au m ²	Surface maximum
chemin rural	0,38€/m ²	332 m ²
parcelle B 479	0,61€/m ²	3 300 m ²
parcelle B n°445	0,38€/m ²	190 m ²
TOTAL		3 822 m²

et de mettre à la charge de l'acquéreur les frais de bornage, les frais notariés et les frais de clôture de la parcelle B479.

5°) PATRIMOINE : VENTE DE PARCELLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue (2 voix contre, 2 abstentions), décide d'accepter la cession d'une partie des parcelles cadastrées AO n°20 et AO n°21 correspondant à l'emprise foncière des constructions réalisées par SAGIM, pour une surface totale de 1 354 m², à l'euro symbolique et de mettre à la charge de l'acquéreur les frais notariés.

6°) FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n°2 suivante du budget général :

Dépenses d'investissement	BP 2015	Modifications	BP + DM 2015
Opération 0041 - Espace St Exupéry		2 200 €	2 200 €
Opération 0420 - Appartement quai de la vie		1 100 €	1 100 €
Opération 0050 - Stade et plateaux sportifs	46 000 €	15 700 €	61 700 €
020 - Dépenses imprévues	37 000 €	-19 000 €	18 000 €
	83 000 €	0 €	83 000 €

7°) FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables dont la liste est consultable en Mairie pour un montant total de 1 450,77 € pour le budget général.

8°) RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit et ce, à compter du 1^{er} octobre 2015 :

Postes supprimés	Postes créés
4 postes d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe	4 postes d'adjoint technique principal de 2 ^e classe
1 poste d'adjoint administratif de 2 ^e classe	1 poste d'adjoint administratif de 1 ^{ère} classe

9°) SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU : MODIFICATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, suite à la démission du représentant titulaire, décide de désigner M. Guy ROMAIN comme représentant titulaire de la commune au sein du syndicat départemental de l'Eau.

10°) SYNDICAT D'ENERGIE 61 : REFORME DES STATUTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les nouveaux statuts du Se61 approuvés par délibération n°2015-20 du 30 juin 2015 par le Comité Syndical du Se61.

11°) SYNDICAT D'ENERGIE 61 : RAPPORT D'ACTIVITE 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend connaissance du rapport d'activité 2014 du Syndicat d'Énergie (consultable en Mairie).

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L 2221-22 du C.G.C.T.

Séance levée à 21 h 20